



## POUR QUELS DIPLÔMES ?

### NIVEAU 3 (niveau V en 2019)

**CPJEPS** Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

### NIVEAU 4 (niveau IV en 2019)

**BPJEPS** Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

### NIVEAU 5 (niveau III en 2019)

**DEJEPS** Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport  
**DEMM** Diplôme d'Etat des métiers de la montagne

### NIVEAU 6 (niveau II en 2019)

**DESJEPS** Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

### Qualification complémentaire

- Certificats complémentaires (CC)
- Unités capitalisables complémentaires (UCC)
- Certificats de spécialisation (CS)

## POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

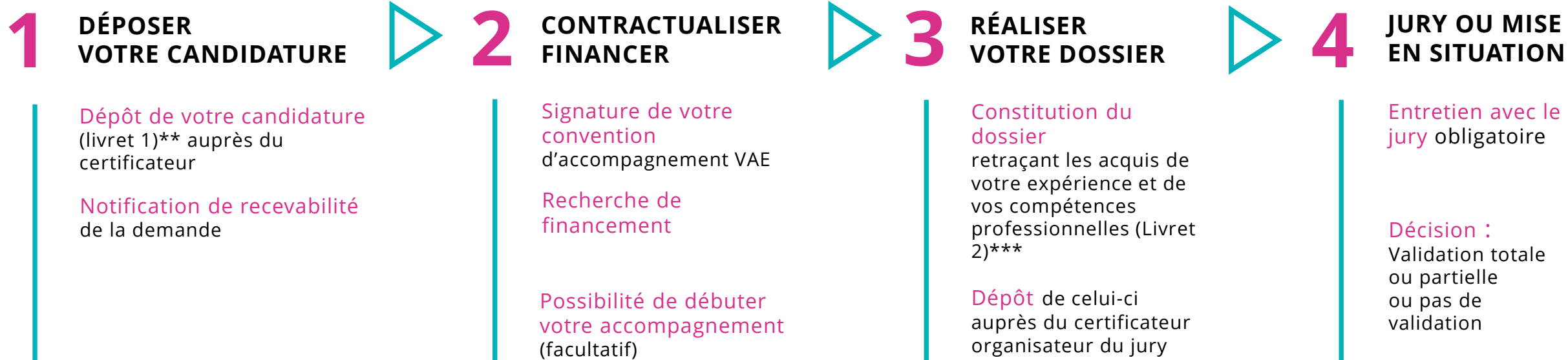
Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

## LE PARCOURS GÉNÉRAL

### AU PRÉALABLE



**Vous informer** et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP\*...  
**Initier votre projet** en participant à une information collective



Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

\*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

\*\* Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

\*\*\* Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

## COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

La durée minimum d'activités requise est d'un an (1 607 heures), exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme demandé.

- Pour les activités s'exerçant en environnement spécifique, le candidat doit attester qu'il a satisfait aux « exigences préalables à l'entrée dans la formation » pour l'obtention du diplôme visé.
- Lorsque la demande de recevabilité vise un CS, un CC ou une UCC, le candidat doit joindre à son dossier de recevabilité la copie du diplôme auquel est associée la certification complémentaire.
- Si vous remplissez les conditions, téléchargez le **dossier de recevabilité (partie 1)** :  
<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique554>

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Si votre Livret 1 est recevable, vous constituez votre dossier de validation (partie 2).

Pour la rédaction de ce dossier, vous pouvez vous faire aider par un accompagnateur. Cette aide n'est pas obligatoire mais fortement conseillée afin de présenter un dossier répondant à la méthodologie spécifique de la VAE et faire un choix pertinent des expériences présentées.

Vous pouvez consulter la liste des accompagnateurs labellisés Jeunesse et Sport sur le site de la DRAJES Occitanie.

## QUELLES MODALITÉS POUR VALORISER MON EXPÉRIENCE ?

Vous avez obtenu la recevabilité. Vous devez constituer le dossier de validation (partie 2).

Ce dossier doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences acquises au cours de votre expérience. Il existe plusieurs types de dossiers :

- 1 | un dossier unique pour les : **BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, DEMM**. Téléchargez ce dossier sur le site de la DRAJES Occitanie. Vous pouvez demander le diplôme complet, ou une partie du diplôme, si vous avez déjà obtenu une validation partielle et/ou une ou plusieurs dispense(s). Ce dossier est à envoyer en 3 exemplaires auprès de la DRAJES qui organise le jury du diplôme visé, deux mois avant la date du jury.

Vous enverrez le dossier, en 2 exemplaires :

- **Pour un diplôme du sport**, à la **DRAJES\* Occitanie Site de Montpellier**  
3 avenue Charles Flahaut - 34094 Montpellier cedex 5
- **Pour un diplôme de l'animation socio-éducative ou culturelle**, à la **DRAJES Occitanie Site de Toulouse**  
5 rue du Pont Montaudran - BP 7009 - 31068 Toulouse cedex 7

La DRAJES accuse réception de votre dossier puis prononce ou non la recevabilité, valable tant que le diplôme n'est pas abrogé et vous informe sur les modalités de la partie 2.

\* À partir du 1.1.2021, les DRJSCS deviennent des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

## POUR QUEL COÛT ?

Le coût de l'accompagnement VAE est indépendant de la DRAJES Occitanie et dépend de l'organisme qui vous accompagne.

Demandez des devis.

Si vous n'avez aucune aide financière, rapprochez-vous de la DRAJES Occitanie pour bénéficier d'un accompagnement gratuit.

L'entretien avec le jury est obligatoire depuis le 1er janvier 2019.

Pour connaître les dates des jurys, consultez [le calendrier national des jurys](#) ou le site de la DRAJES Occitanie.

- 2 | un dossier spécifique pour les **CC, UCC, CS** téléchargeable sur le site de la DRAJES Occitanie.
- 3 | Un dossier de validation pour le **CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne** est actuellement en cours de réalisation.

### CONTACTS

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Occitanie

- Pour les diplômes du sport et de l'animation  
[laurence.merite@jscs.gouv.fr](mailto:laurence.merite@jscs.gouv.fr)
- Par SVE (saisine par voie électronique)  
<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1383>

### SUR INTERNET

- Sur le site de la DRAJES Occitanie  
<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique554>  
pour les personnes à contacter, pour en savoir plus en Occitanie

- Sur le site du ministère chargé des sports  
[Consulter les différents diplômes et les métiers](#)

[Consulter le calendrier des jurys ouverts à la VAE](#)

[Télécharger les dossiers](#)

Espace conseil VAE en Occitanie  
Numéro contact gratuit  
**0 800 00 70 70**